

Vous faites
de la location
saisonnnière



**NOUVELLES
DÉMARCHES
OBLIGATOIRES
À PARTIR
DU 1^{ER} JUIN 2025**



Besoin
d'aide ?
Contactez le service
hébergement
de l'office de tourisme
Baie de Quiberon
au 02.56.54.81.79

OÙ ET COMMENT PROCÉDER ?
En ligne sur baiedequiberon.declaloc.fr